

# En 2016 ?

## › L'ANALYSE DU FONCIER ET DES USAGES LOCAUX

La prise en compte du foncier et des usagers présents sur ce site pilote est un enjeu majeur pour la réussite du projet. Partant de ce constat, Seine Grands Lacs réalisera en 2016 un bilan exhaustif des données foncières, des infrastructures et des activités existantes sur le territoire concerné par le site pilote et le programme de valorisation écologique.

○ L'ensemble des propriétaires et usagers seront contactés dès le premier trimestre.

## › LES INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES

Dans la continuité des inventaires réalisés en 2014, l'EPTB Seine Grands Lacs conduira en 2016 des inventaires faune-flore s'étendant sur un cycle biologique complet. Les inventaires réalisés serviront à constituer l'état initial de référence pour l'étude d'impact de l'opération du site pilote de la Bassée, et seront également utilisés pour la conception du projet et notamment la définition des mesures E-R-C (éviter-réduire-compenser).

○ Des suivis pluriannuels seront ensuite engagés.

## › LES SUIVIS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

L'année 2016 verra la mise en œuvre d'un réseau de mesures sur le territoire de la Bassée aval, qui sera composé de suivis piézométriques (mesure du niveau de la nappe al-

luviale et de la nappe de la craie), de suivis limnimétriques et hydrométriques (mesures du niveau et du débit de la Seine et de ses affluents comme l'Auxence), et d'analyses régulières de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

○ Les suivis pluriannuels serviront à alimenter le modèle hydrogéologique qui sera utilisé pour la conception du site pilote et l'étude d'impact.

## › LA DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE

La désignation du maître d'œuvre interviendra fin 2016 à l'issue d'une procédure de consultation qui débutera au premier trimestre 2016.

## › LA CONCERTATION CONTINUE...

Le programme d'actions pour 2016 va nécessiter de nombreuses interventions de Seine Grands Lacs et de ses bureaux d'études sur le territoire de la Bassée. Nous remercions par avance l'ensemble des acteurs locaux pour leur aide et leur disponibilité et nous nous engageons à communiquer régulièrement sur l'avancement des études et les résultats des diverses reconnaissances réalisées, notamment par l'intermédiaire de notre site internet et l'organisation de réunions d'information.

○ La concertation continue et se poursuivra pendant toutes les phases du projet.

## › CONTACTS EN BREF

L'équipe du projet d'aménagement de la Bassée peut répondre à toutes vos questions par courriel à l'adresse [eptb@seinegrandslacs.fr](mailto:eptb@seinegrandslacs.fr) ou par téléphone au 01 44 75 29 29

Vous pourrez trouver toutes les informations relatives au projet sur le site [www.seinegrandslacs.fr/projets/la-bassée](http://www.seinegrandslacs.fr/projets/la-bassée)

Agence Zébra - Impression : - Plans : source EGIS, fond de plan IGN - Janvier 2016

# LETTRE D'INFORMATION SITE PILOTE DE LA BASSÉE

02

JANVIER 2016

## AU SOMMAIRE

Le choix du site pilote

PAGE 2

Les temps forts de la concertation

PAGE 3

En 2016 ?

PAGE 4

## › Bilan 2015 : La phase de concertation initiée en novembre 2013 a permis d'aboutir au choix du site pilote et du programme de valorisation écologique

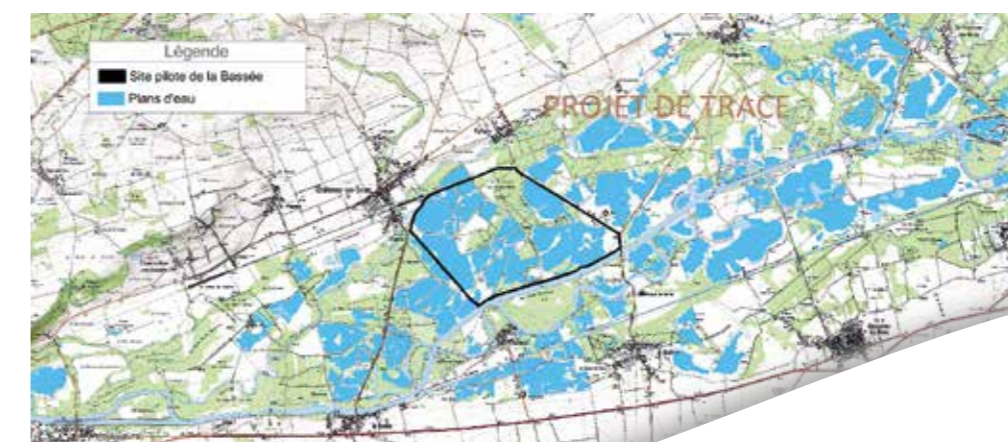
Depuis le 7 novembre 2013, date de démarrage de la concertation relative au choix du site pilote et au programme de valorisation écologique, 18 réunions se sont tenues sur le territoire de la Bassée avec les élus locaux et services de l'État, les associations, les représentants du monde socioprofessionnel et les particuliers.

○ Cette phase d'études a permis de définir la localisation et les principales caractéristiques techniques du site pilote, de définir un programme prioritaire de valorisation écologique s'étendant sur plusieurs sites du territoire de la Bassée aval et de déterminer des actions de valorisation des anciens méandres de la Seine.

○ Ces réunions avaient, en outre, vocation à recenser les attentes et les éventuelles inquiétudes des propriétaires, riverains et acteurs locaux du territoire et d'y apporter des réponses. Elles ont également posé les bases d'un travail partenarial avec les élus locaux en vue de définir des mesures d'accompagnement pour le territoire.

Le site Nord, choisi à l'issue de cette phase de concertation, est le meilleur résultat au regard de critères technico-financiers, et constitue le scénario de moindre impact d'un point de vue écologique. ■

Choix du site pilote à l'issue des études menées en 2014 et 2015



Projet de tracé

## › LE PROJET DE LA BASSÉE EN BREF

Le projet d'aménagement de la Bassée poursuit deux objectifs dans une perspective de développement durable :

**UN OBJECTIF DE DIMINUTION DES EFFETS D'UNE INONDATION majeure en Île-de-France**

**UN OBJECTIF DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE de la zone humide de la Bassée aval**

Retrouvez le fonctionnement du site pilote sur la chaîne de l'EPTB Seine Grands Lacs ou sur [www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)



## Le mot d'Amélie Astruc

« C'est avec une certaine émotion que je vous annonce mon retour aux services de la ville de Paris, après sept années passées à l'EPTB Seine Grands Lacs dont quatre à travailler sur le projet d'aménagement de la Bassée.

Je garderai de ces années plusieurs souvenirs marquants : le débat public organisé de novembre 2011 à février 2012, qui a été l'occasion pour notre équipe projet de répondre directement aux interrogations du public et de prendre conscience des enjeux et des difficultés qu'il pouvait représenter localement ; mais également l'ensemble des réunions et des rencontres individuelles pendant la phase de concertation sur le choix du site pilote, qui ont donné lieu à des échanges parfois vifs, mais toujours constructifs. Je remercie l'ensemble des personnes que j'ai pu côtoyer pour leurs enseignements et leur disponibilité et je pense pouvoir dire que nous avons fait du bon travail ensemble. Le suivi de ce projet a été techniquement et humainement passionnant, et ce travail va se poursuivre selon les mêmes modalités dans les années à venir sous l'égide d'un nouveau chef de projet, dont l'intérim est assuré à ce jour par Claudine JOST. »

## Le choix du site pilote et du programme de valorisation écologique

La coordination entre Seine Grands Lacs et Voies Navigables de France se poursuit sous l'égide du comité technique de coordination des projets d'aménagement de la Bassée, présidé par M. Yves Morin, du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

Les deux maîtres d'ouvrage ont pu exposer l'avancement respectif de leur projet et ont ainsi défini les modalités de leur coordination à travers la présentation d'une charte commune. En 2015, l'acquisition de données topographiques par la technique du LIDAR (survol aérien avec un laser) a été utilisée pour construire en commun un modèle numérique de terrain de l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée.



Secteur du levé LIDAR

### EN 2015 A ÉTÉ CHOISI LE SITE PILOTE

Le choix du site pilote parmi les dix zones de rétention des crues présentées au débat public en 2011-2012 a fait l'objet d'une démarche progressive, fondée sur une analyse multicritères portant sur :

- des critères techniques, économiques et financiers : volume de stockage, montant de l'opération et coût de fonctionnement annuel, ratios économiques permettant d'évaluer l'efficacité de chaque scénario.
- les usages présents sur le territoire : habitations, exploitations de granulats, espaces cultivés, chasse et pêche, structure du foncier...
- des critères écologiques : zones de conservation réglementaires, inventaires nationaux, de faune et de flore protégées et/ou patrimoniales, nature et diversité des habitats naturels locaux et enjeux fonctionnels et potentiel de restauration.

### LE SITE PILOTE RETENU

se situe sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon.

### LE SITE PILOTE EN CHIFFRES :

PARAMÈTRES	CARACTÉRISTIQUES DU SITE PILOTE AU STADE ACTUEL DES ÉTUDES TECHNIQUES
VOLUME D'EAU STOCKÉ	8,8 millions de m <sup>3</sup>
SURFACE	372 hectares
LINÉAIRE DE DIGUE	7,8 km
CAPACITÉ DE LA STATION DE POMPAGE	34 m <sup>3</sup> /s

### LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La définition des mesures écologiques a fait l'objet de quatre ateliers de travail spécifiques qui se sont tenus entre décembre 2013 et février 2015. Il a été prévu que les éventuelles mesures compensatoires à mettre en œuvre seraient localisées à l'intérieur ou aux abords immédiats du site pilote, tandis que les sites pressentis pour la valorisation écologique seraient situés à l'extérieur du site pilote.

Le programme de restauration est axé sur les priorités suivantes :

- Assurer les continuités hydro-écologiques, notamment les connexions des noues, bras de Seine et dans certains cas les gravières.
- Restaurer les zones humides par la réhabilitation de sites existants dégradés.
- Restaurer ou créer des annexes hydrauliques.
- Offrir un nouveau profil aux berges de gravières.



Sites potentiels pour la valorisation écologique

### LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE DES ANCIENS MÉANDRES DE LA SEINE

Quatre ateliers de travail portant sur la valorisation des anciens méandres de la Seine ont rassemblé de nombreux acteurs locaux en 2013 et 2014. Seine Grands Lacs a retenu le programme de la valorisation écologique des anciens méandres « de Gravon » et « de Balloy ». La réalisation des autres actions, notamment celles à vocation éco-touristique, sera examinée en partenariat avec VNF et dans le cadre de la commission des mesures d'accompagnement pour le territoire mise en place sous l'égide de M<sup>me</sup> la Sous-préfète de Provins.

## Les temps forts de la concertation

### LA CONCERTATION EN CHIFFRES

- 18 réunions sur le territoire.
- Plus de 100 personnes ont participé à cette phase de concertation.
- 5 718 visiteurs sur les pages Internet.
- Un bilan de cette phase de concertation disponible sur le site Internet.

### DES RENCONTRES AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Afin de recenser les inquiétudes et les attentes des propriétaires possédant des terrains à l'intérieur du site pilote ou riverains de celui-ci, et d'apporter de premiers éléments de réponse à leurs interrogations, deux réunions ont été organisées le 24 juin 2015 à Châtenay-sur-Seine et le 2 juillet 2015 à Égigny.

Les principales questions des participants ont porté sur :

- La politique de maîtrise foncière de Seine Grands Lacs et les impacts du projet sur les transactions immobilières locales.
- Les impacts environnementaux du projet et notamment les incidences sur la nappe souterraine et les risques d'inondations dans les caves des riverains.
- Les alternatives au projet et l'efficacité du site pilote vis à vis du risque inondation en Île-de-France.
- La provenance des matériaux qui seront utilisés pour l'édification des digues.
- Les mesures d'indemnisation des usagers présents sur le site pilote, et les mesures d'accompagnement pour le territoire.



Comité de pilotage du 5 novembre 2014

### Le mot de la garante de la concertation

« Depuis ma nomination en janvier 2014, j'ai suivi toutes les étapes décrites ci-dessus avec une grande attention et beaucoup d'intérêt. Le projet de réaliser un casier pilote unique, qui constituerait en quelque sorte un test « grandeur nature » du projet global, a engagé le maître d'ouvrage dans de nombreuses études, en particulier pour définir le site où se réaliserait ce casier pilote. Tous les élus, associations, usagers, propriétaires, riverains, ont été associés aux discussions, et tout le monde aujourd'hui connaît non seulement le projet et ses modalités, mais les autres acteurs en présence, ce qui renforce le sentiment de co-construction.

L'EPTB s'est montré attentif et à l'écoute de toutes les propositions, et le maître d'ouvrage a véritablement joué le jeu d'une élaboration concertée de son projet. Les remarques, propositions, expertises des uns et des autres ont été entendues, considérées, et intégrées autant que possible. La qualité d'écoute est sérieuse, la compétence des responsables du projet n'est jamais prise en défaut, et leur évidente bonne volonté atteste de l'intention manifeste de l'EPTB de conduire le projet avec tous les acteurs concernés. Les modalités de réalisation du site pilote lui-même permettent au maître d'ouvrage de bénéficier de l'expérience des acteurs locaux, et à ces derniers de faire valoir leur point de vue et leur expertise, souvent pertinents. La phase suivante, celle de la maîtrise d'œuvre, va profiter de tous ces échanges qui ont permis de nourrir le projet, de l'enrichir et de le préciser. »

Isabelle JARRY

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus et diaporamas des réunions, ainsi que le bilan de la concertation et les synthèses des études techniques et environnementales réalisées, sur le site internet de Seine Grands Lacs [www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)